



PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle de l'économie agricole

Secrétariat de la CDPENAF

Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers

Séance du 23 mars 2018

Affaire suivie par Evelyne ROGER
Tél. : 01.34.25.24.26.
evelyne.roger@val-doise.gouv.fr

Avis sur le PLU arrêté de la commune de Moisselles

La commune de Moisselles a arrêté son PLU par délibération du conseil municipal le 19 décembre 2017. Ce projet de PLU a été présenté pour avis à la CDPENAF le 23 mars 2018.

La commission s'est prononcée sur :

- Le sous secteur Nj au Nord du quartier du clos Saint Lubin (parcelles cultivées et déclarées à la PAC) et au Sud (clos des Bourguignons, fonds de jardins) ;
- Le projet de zone AUI, impliquant une consommation de 8,3 ha d'espaces agricoles (surface inchangée) ;
- Le projet de zone UIb, impliquant une consommation de 2,8 ha d'espaces agricoles (décision du TA).

La CDPENAF a émis **un avis favorable** à ce projet sous réserve que la commune inscrive un emplacement réservé afin de prévoir un aménagement paysager accompagné le cas échéant d'une circulation douce. A défaut, cette zone « Nj » du quartier du clos St Lubin doit être classée en zone agricole.

La présidente de la CDPENAF

Sylvie PIERRARD